Case
FRC
5469

MÉMOIRE

SUR

LE PROJET DE SUPPRESSION

DES

ÉTATS-MAJORS DE PLACE.

MfW 9862

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

MÉMOIRE

Sur le Projet de Suppreſſion des États-Majors de Place.

Les Officiers des Etats-Majors de place, n'obtenoient leurs emplois que par de longs ſervices : ils avoient long-temps parcouru le royaume avant de ſe trouver fixés dans une ville de guerre ; ils avoient beaucoup vu les ſoldats, les bourgeois, les officiers dans leurs rapports reſpectifs, & l'expérience, cette grande inſtitutrice, leur avoit dès long-tems enſeigné, & chaque jour confirmé, que le ſoldat français eſt toujours étourdi, facile à égarer, mais bon & attaché par ſentiment à ſes officiers : que ceux-ci, les jeunes ſur-tout, quelquefois négligeoient leur devoir pour leur plaiſir, & ſe donnoient des torts avec les bourgeois par des airs de hauteur : que les bourgeois, à leur tour, étoient toujours prêts à voir l'indiſcipline

où il n'y avoit que de la gaîté ou une ſage liberté ; qu'ils ſollicitoient ſans ceſſe des punitions *arbitraires*, &c. C'étoit à tenir une balance parfaite entre des intérêts qui ſe choquoient ſouvent, que les officiers de place paſſoient leur vieilleſſe ; quelquefois ils contentoient tout le monde, & c'étoit le chef-d'œuvre de leur état ; d'autrefois ils déplaiſoient à tous, & dans ce cas encore, c'étoit leur grande impartialité qui leur attiroit la haine. Enfin ils furent quelquefois accuſés par les régimens à leurs ordres, d'être *tous bourgeois*, à peine citeroit-on un exemple contraire : on auroit plus de peine encore à rappeller depuis cinquante ans une ſeule occaſion où ils euſſent empiété ſur le civil. Egarés par leur grande autorité, & plus ſouvent par de coupables inſtructions miniſtérielles, on vit des commandans de province, des officiers généraux employés, confondre tous les pouvoirs, vouloir les réunir tous, être des ſatrapes, & n'être plus des officiers français ; mais on ne vit jamais les modeſtes officiers de place uſurper une autorité ou une compétence qui ne leur appartenoit pas. Les greffes des parlemens & bailliages ſont remplis de *renvois à la partie civile*, ſuivis quel-

quefois de *condamnations à des peines capitales*; renvois dont pouvoient fort bien ſe diſpenſer les commandans militaires, faiſant juger par des conſeils de guerre.

Exactitude & tranquillité pour tous, voilà la deviſe des officiers de place. Comment ſont-ils attaqués ſi violemment aujourd'hui? Pourquoi leur arracher leur exiſtence, & qui remplira leurs fonctions? c'eſt ce que nous allons examiner.

On voit, au premier coup d'œil, quelle foule d'intérêts particuliers milite pour leur ſuppreſſion : les chefs des corps, les ingénieurs, les corps adminiſtratifs, & enfin une fauſſe idée d'économie. Nous allons répondre ſucceſſivement à tout.

Se ſouvenant de la dépendance où ils étoient de lieutenans de roi, & frappés de celle où ils vont être des corps adminiſtratifs, les officiers ſupérieurs n'imaginent pas pouvoir dépendre de tant de gens; ont-ils bien peſé les inconvéniens de ce vœu inmilitaire en lui-même, & barbare envers les individus? Sentent-ils quelle foule de petits détails vont retomber ſur eux? à quel point leur reſponſabilité

ſera augmentée ? qu'arrivant aujourd'hui dans une ville, ils devront compte demain de toutes les localités poſſibles ; qu'ils auront à répondre à tous, & ſur les objets les plus minutieux ; qu'en arrivant dans une ville, ils devront oublier leur régiment pour étudier tous ces objets, & qu'un changement de garniſon fera recommencer ce noviciat ; & ſi les circonſtances, comme il arrive ſouvent, néceſſitent des rapprochemens continuels ou des mutations fréquentes de garniſon, que ſera-ce alors que le métier de chef de corps ?

Nous ne pouſſerons pas plus loin ces obſervations, elles ſeront lues par nos vieux camarades, & ils nous entendront de reſte.

Les ingénieurs ; ah ! comment pourrons-nous leur répondre ſans les offenſer ? Il faut tout dire pourtant ; qu'ils ſongent en nous liſant, à leur conduite envers nous, elle ſera notre excuſe.

Le génie militaire embraſſe toutes les parties de cet art terrible & néceſſaire ; mais le corps royal du génie doit-il envahir toutes les parties du ſervice ? Vauban eût déſavoué ce corollaire. Les connoiſſances de ce corps

illuſtre & ſavant ſont très-grandes ſans doute; mais non pas univerſelles. Comment le ſeroient-elles ? il ne regarde les ſoldats que comme des abſtractions, il ne s'en ſert que comme pionniers ou comme machines, & ne les voit du reſte qu'au combat. Eſt-ce là toute la ſcience des troupes ?

Soldats Français, nous vous adjurons; oubliez nos querelles ſur les rondes ou les patrouilles, & dites-nous; ſi vous voudriez dépendre, pour tous les objets du ſervice, de ces mêmes ingénieurs que vous ne voyez qu'à la tranchée ou ſur la brêche; ſans doute ils vous ſont bien chers, quand ils ſe couvrent de lauriers avec vous; & comment ne pas les aimer, quand on les a vus ſacrifier ſi ſouvent leur vie, pour tâcher d'épargner la vôtre; mais les ſubſiſtances, les hôpitaux, les habillemens, ſoldats Français, voulez-vous qu'ils en ſoient chargés ?

Quelques déclamateurs inſenſés vous l'ont dit, mais vous ne l'avez pas cru; jamais vos officiers ne furent inhumains, ils ne furent pas même négligens. Dans quel hôpital avons-nous ceſſé de vous conſoler & viſiter ? dans

quelle priſon vous a-t-on retenu malades ? Si quelques-uns de nous n'avoient pas les talens militaires, ils avoient tous de la ſenſibilité : & quel chef de corps eût oſé propoſer de placer en réſidence un officier auquel il n'eût pas connu cet amour du ſoldat, ces ſoins actifs pour ſon bien-être.

Mais revenons aux prétentions du génie, & oſons lui dire que cette cupidité de fonctions fut ſouvent le type de la médiocrité, & que le corps de France, le plus inſtruit, devroit être au-deſſus de cette foibleſſe, & ſe circonſcrire lui-même ; que le tems employé à ce honteux genre de conquête, eſt perdu par les hautes ſciences, & par conſéquent pour la patrie ; qu'en voulant tout faire, où ſe mêler de tout, il perdra cette vénération que l'on porte à ſes talens, à ſi juſte titre.

En parlant & écrivant contre l'établiſſement d'un corps permanent d'état-major d'armée, des ingénieurs diſtingués par leurs connoiſſances, n'empêchèrent point l'aſſemblée nationale de décréter dans ſa ſageſſe, 30 adjudans généraux ; ce décret fait notre eſpoir :

car ſi elle n'a point voulu qu'au génie fût confié toute la partie des marches, manœuvres, ſubſiſtances & campemens, elle ne ſouffrira pas davantage qu'il uſurpe la partie des caſernemens, hôpitaux, priſons, ſervice intérieur, &c. Et d'ailleurs, quelles ſont les fonctions des officiers de place? toutes celles que rempliroit le général lui-même, s'il étoit enfermé dans Maubeuge ou Thionville. Dire que les états-majors de place ſont inutiles, c'eſt nier la baſe du décret que nous venons de citer; il a été rendu ſur ce principe, conſacré dans toutes les armées de l'univers, qu'il faut aux généraux, des officiers comptables de toutes les parties qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes, & que ces officiers ne ſoient d'aucune arme pour être exempts de partialité, n'être pas diſtraits par les fonctions de leur arme, ni expoſés à des changemens de réſidence qui nuiroient au bien du ſervice.

Mais, nous dit-on, ce ne ſont point les ingénieurs, mais les officiers des régimens qui rempliront vos fonctions; en ce cas, ſans convenir de la vérité de l'aſſertion qui ne peut être faite ſérieuſement, nous pren-

drons, avec la permiſſion du génie, la défenſe de ce corps contre lui-même, nous nous opposerons à ce qu'il ſoit l'arme par excellence; mais nous ne conſentons point à le voir la derniere, toujours ſubordonné à cette ſucceſſion de chefs de corps, qui, tour-à-tour, viendroient prendre & quitter le commandement des places. Le génie ne peut, dans ce cas, ſe diſpenſer de faire corps avec nous, & de demander notre conſervation, ſans être juſtement ſoupçonné de vouloir, ſous le manteau de tous les régimens de l'armée, réunir toutes les autorités.

Ce reproche inepte & bannal, fait par l'ignorance ou la jalouſie; ce reproche fait aux ingénieurs de bénéficier ſur les adjudications, rend pour eux notre conſervation très-néceſſaire. De vieux militaires, par état & par laps de tems, connoiſſant le moral de tout ce qui habite leur place; qui ont aſſiſté aux adjudications; qui ont été conſultés ſur les réparations, ſont des témoins integres de leurs économies; leur éloignement reſſembleroit trop à celui de ſurveillans incommodes. Ici c'eſt non-ſeulement le bien du ſervice, c'eſt la délicateſſe & la probité

qui vont nous défendre, c'eſt nos antagoniſtes eux-mêmes.

Enfin il faut un tiers entre les troupes & les ingénieurs pour juger leurs différends. Si le commandant d'un régiment demande & ordonne des réparations, le voilà juge & partie. Si l'ingénieur veut demander de nouvelles ſentinelles, le voilà jugé par celui qui a intérêt à le refuſer. Enfin, l'équilibre eſt rompu entre les armes, toutes les fois que l'une d'elles commande dans une place.

Examinons maintenant par quel motif les corps adminiſtratifs, peuvent déſirer la ſuppreſſion des états-majors ; n'eſt-ce point un préjugé, une réminiſcence fâcheuſe ; n'eſt-ce point une idée de l'ancien ordre de choſes apportée dans le nouveau? Quoi ! il ſeroit plus commode à la municipalité de Lille ou de Metz, d'avoir à traiter avec cinq cens régimens en dix ans, que d'avoir un ou deux officiers à vie, perpétuellement reſponſables de tous les petits détails de ſervice & police! Quoi ! elles préféreroient à des rapports fixes & conſtans, avec des hommes vraiment

citoyens, & de plus, citadins, une ſucceſſion d'individus dans le nombre deſquels il pourroit s'en trouver qui n'apporteroient pas le même zele à entretenir l'harmonie & la concorde.

Que les corps adminiſtratifs ceſſent de craindre des officiers, qui auront toujours un puiſſant intérêt à mériter, non-ſeulement l'eſtime, mais encore l'amitié de ceux avec leſquels ils doivent paſſer leur vie, & dont l'état ſera une conciliation habituelle. Loin donc ces défiances offenſantes, qui appellent la haine & juſtifient l'outrage, qui empêchent toutes les forces de tendre vers le même but, qui aigriſſent les uns contre les autres, des gens qui n'ont aucun intérêt qui ne ſoit commun.

Nous devons avant de finir ce Mémoire, répondre à la ſeule choſe que l'on puiſſe nous objecter, la dépenſe.

Et d'abord, obſerver que c'eſt un objet bien médiocre ſi nous avons quelque utilité; & que l'on ne peut mettre cette raiſon en

avant ſi nous ſommes parvenus à démontrer la néceſſité de notre conſervation. Si pour ſurveiller toutes les parties du ſervice des places & tous les effets à leur uſage, pour tenir l'équilibre entre les différentes armes & employés militaires, on ne peut ſe paſſer d'états-majors, qu'importe la dépenſe. L'aſſemblée nationale, en portant un œil ſévere ſur tous les objets, n'a jamais ſnpprimé ce qui lui a paru utile, pour le ſeul avantage de faire une économie.

Mais ſi l'on parvenoit à établir le ſyſtême de notre ſuppreſſion, alors l'aſſemblée nationale peſera dans ſa ſageſſe, ſi elle doit nous laiſſer nos traitemens actuels, ou les réduire, ou enfin nous traiter comme les autres penſionnaires ; elle daignera conſidérer que la plupart de nous ſont ſans fortune, qu'ils ſe ſont arrangés pour mourir dans le lieu où le roi les avoit placés ; qu'ils n'ont point d'autre domicile, qu'il ſeroit de la munificence d'une grande nation de leur en aſſurer.

Enfin elle voudra bien, AVANT TOUT, ſe faire repréſenter le dépouillement de nos ſer-

vices ; on y verra que la plupart de nous ſont dans le cas du *maximum* en retraites, & que, quoiqu'il arrive, cette prétendue économie ſe réduira à rien ou à fort peu de choſe ; & il ſe pourroit même que la nation y perdît par la grande quantité de capitaines, dont le traitement n'équivaut pas au *maximum* des retraites de ce grade.

De l'Imprimerie de VEZARD & LE NORMANT, rue des Prêtres Saint Germain-l'Auxerrois. 1791.